



Nature du document

Nom du document :	Rapport d'enquête, cas de YYYY, 6 Juillet 2002	
Identité :	Rapport d'enquête FFU.	
Localisation :	Document maître :	Site FFU-Comité
	Original signé :	Domicile, Patrick Gross.
Documents associés :	Voire Annexe 1, 2, 3 et 4	

Révisions

Revu par :	Nom :	Fonction :	Signature :	Date :
Auteur – Editeur :	P. Gross	Co-auteur, enquêteur		4 Jan. 2003
Validation technique :	ZZZZ	Co-auteur, enquêteur		4 Jan. 2003
Validation qualité :	P. Gross	Comité, FFU		4 Jan. 2003
Validation administrative :	P. Gross	Comité, FFU		4 Jan. 2003

Historique du document

Version :	Revu par :	Date :	Commentaire :	Signature :
1.0	P. Gross, ZZZZ	25 Août 2002	Draft, première frappe.	Non
1.1	P. Gross, ZZZZ	18 Septembre 2002	Draft, ajout de l'annexe 3. Manque photo.	Non
1.2	P. Gross, ZZZZ	4 Janvier 2003	Ajout de 2 photographies.	Oui

Approbation

Approuvé par:	Nom :	Date :	Date d'entrée en effet :	Signature :
Co-auteur	P. Gross	4 Jan. 2003	Oui	Oui
Co-auteur	ZZZZ	4 Jan. 2003	Oui	Oui



RAPPORT D'ENQUETE

ATTENTION : Ce rapport est la version publique. Le rapport original contient les noms et coordonnées du/des témoins qui ne seront pas communiqués. Sa lecture et sa communication sont autorisées, toute modification et tout usage commercial sont interdits. La Fédération Française d'Ufologie peut être jointe à pgrsel@aol.com ou à Fédération Française d'Ufologie, Le Montléric 1C, 177, Chemin de St Antoine à St Joseph, 13015 Marseille.

Table des matières :

Nature du document.....	1
Révisions	1
Historique du document.....	1
Approbation.....	1
RAPPORT D'ENQUETE.....	2
Table des matières :	2
Abstract	3
Information enquêteurs :	3
Récit signé par le témoin	3
Remarques additionnelles des enquêteurs	6
Conclusion :	7
Suggestions :	8
Annexe 1 - notes manuscrites prises lors de l'entrevue entre le témoin et les deux enquêteurs	9
Fichiers externes :	9
Annexe 2 - fiche de contact téléphonique	10
Fichier externe :	10
Annexe 3 – Appel à témoin.....	11
Annexe 4 – photographies.....	12



Abstract

Le témoin a contacté par téléphone la Fédération Française d'Ufologie après un appel à témoin dans le quotidien régional « L'Alsace » les 10 et 11 Juillet 2002. Ce qui a motivé l'appel du témoin, une dame âgée vivant avec son mari retraité dans une maison individuelle à YYYY, est qu'en se levant à 5 heure du matin et en arrivant dans son couloir, elle a observé une intense illumination orange de l'intérieur de son couloir, dont la source devait se situer derrière la porte d'entrée vitrée de la maison. Il a semblé évident aux deux enquêteurs que la dame était de bonne foi et tout à fait équilibrée psychologiquement, véritablement impressionnée par son expérience. Cette lumière ne peut probablement pas provenir d'un avion. Toutefois, bien que l'intensité décrite de l'illumination ne semble pas s'adapter non plus à des causes simples comme des phares de voitures, une lampe torche et ainsi de suite, du fait qu'aucun objet n'a été vu, qu'aucune mesure n'a pu être effectuée, il peut y avoir eu une cause certainement inhabituelle mais triviale à cette illumination, bien que cette cause n'ait pu être déterminée. Il est douteux que les données de l'observation puissent permettre la découverte de cette cause.

Information enquêteurs :

Enquêteur principal :	ZZZZ
Enquêteur accompagnateur :	Patrick Gross
Notes prises par :	Patrick Gross
Photographies par :	ZZZZ
Classification :	Confidentiel, anonymat requis par le témoin.

Récit signé par le témoin

Le récit suivant représente sous une forme condensée et ordonnée les indications données par le témoin lors de la visite des deux enquêteurs à son domicile. Ce récit une fois validé par les deux enquêteurs sera signé par le témoin ou corrigé par le témoin jusqu'à ce que le témoin le juge valide et le valide par sa signature.

« Lors de ma rencontre avec M. ZZZZ, enquêteur délégué de la FFU pour le département du Haut-Rhin, assisté de M. Patrick GROSS, membre fondateur de la FFU, j'ai accepté, sous couvert de l'anonymat garanti par cette association régie par la Loi du 15 août 1901 sur les Associations à but non lucratif, et complétée par la Loi de la CNIL du 7 janvier 1978, de porter à la connaissance de la Fédération, les faits suivants :

Le 6 Juillet 2002, à 5 heure du matin, je me suis levée comme je le fais souvent et je suis arrivé dans le couloir qui passe devant un coude où se trouve la porte d'entrée de notre maison individuelle à YYYY. En arrivant vers le coin, j'ai pu voir une lumière intense qui



provenait de quelque part derrière la porte d'entrée. Je me suis arrêté un court instant pour regarder.

La lumière venait de derrière la porte d'entrée vitrée, mais je ne peux pas dire ce qui produisait cette lumière, tout était illuminé derrière la vitre de la porte et on ne voyait que de la lumière. Toute l'entrée, la partie de couloir donnant vers la porte d'entrée, était très claire, illuminée. La couleur était un orange, l'orange du soleil au moment de son coucher. Cela ne correspondait pas aux couleurs d'un avion.

Il n'y a eu aucune bruit d'aucune sorte. Cela s'est passé très vite, si vite que je n'ai pas pu déterminer s'il y avait eu un déplacement de la source lumineuse, par exemple de gauche à droite ou de droite à gauche.

Dans le salon, les volets étaient fermés. Je suis passé devant la porte en continuant non pas vers la porte mais tout droit vers le salon ; quand je suis arrivée à l'entrée du salon, il n'y avait plus cette lumière, et plus rien par la suite. Entre le salon et le coude du couloir menant à la porte d'entrée, il y a une grande vitre teintée en jaune. Dans le salon, la télévision était éteinte, comme d'habitude.

J'ai parlé de ceci avec une personne du voisinage, mais elle n'a rien remarqué.

Je me lève presque chaque nuit, et je n'avais jamais assisté à quelque chose comme cela auparavant.

J'ai l'habitude de voir des avions passer dans le ciel, mais dans ce cas précis, il aurait fallu que l'avion vole face à notre porte d'entrée, or le terrain en face de notre domicile est la pente d'une colline qui s'élève devant notre maison, de plus, une maison individuelle est bâtie juste vis à vis de notre maison, de l'autre côté de la rue. L'illumination que j'ai observée ne peut donc pas correspondre aux phares d'un avion qui viendrait voler face à notre porte d'entrée.

De la même manière, une voiture ne pourrait pas rouler dans la rue devant notre maison en faisant face à notre maison et l'illuminer autant par ses phares. De plus, je n'ai entendu aucun bruit, tout était silencieux. Pour ce qui concerne les avions, j'entends leur bruit quand ils passent.

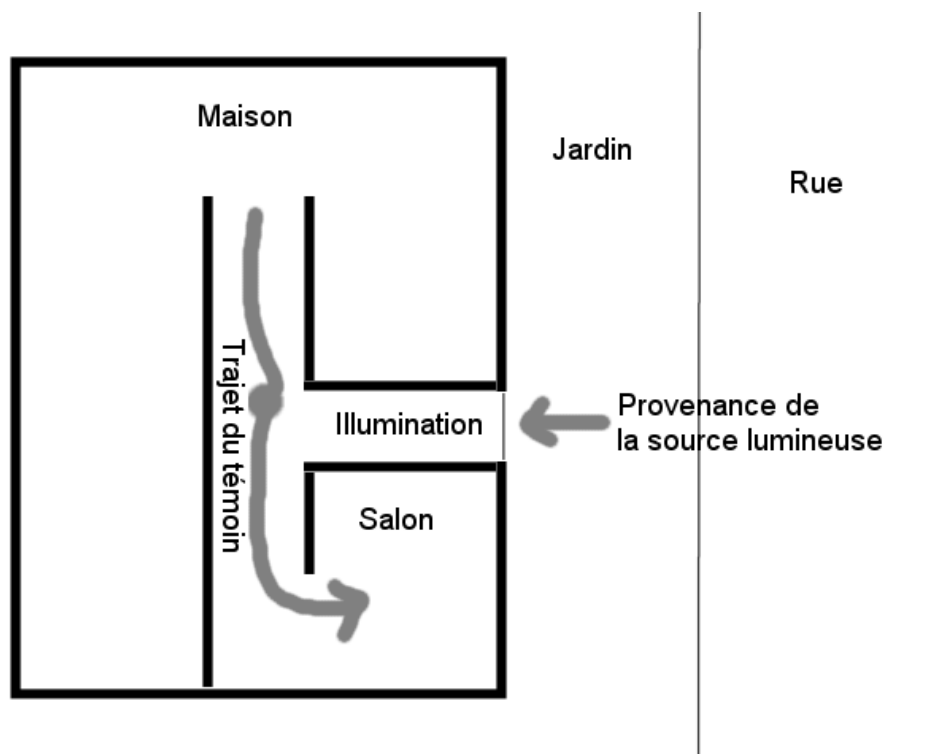
Lors de sa visite, M. ZZZZ m'a demandé s'il pourrait s'agir d'un cambrioleur se tenant derrière la porte d'entrée et muni d'une lampe torche. Ceci est totalement impossible, l'illumination était bien trop importante, on ne peut pas faire une telle chose avec une lampe torche, et je ne vous aurais jamais dérangé pour une telle chose.

Je peux vous assurer que j'ai été très impressionnée. J'insiste là dessus. Quand j'ai vu l'appel à témoin dans le journal « L'Alsace » avec cette personne qui a vu un OVNI près de



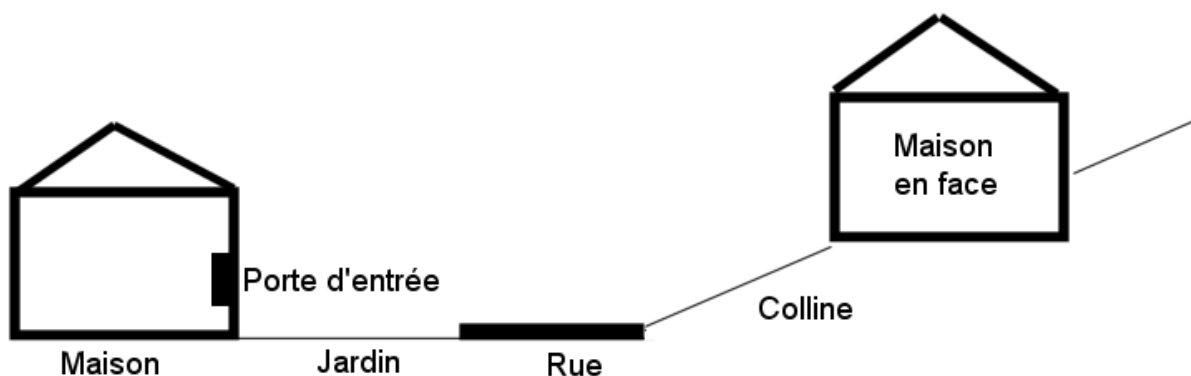
Mulhouse le 5 Juillet, j'ai pensé que je devais rapporter ce que j'avais vu, et j'ai alors pris contact avec la Fédération Française d'Ufologie.

Ce schéma représente le rez de chaussée de notre maison, la rue, et le trajet que j'ai parcouru, allant du couloir à devant le coude où se trouve la porte d'entrée derrière laquelle devait se trouver la source de l'illumination, et mon trajet vers le salon :





Le schéma qui suit représente notre maison, la rue, et la colline en face de notre maison :



Je soussigné Mme XXXX, demurant au YY, rue YYYY, YYYY, déclare que le récit ci-dessus représente la description correcte de mon observation et de ses circonstances.

Fait à YYYY, le 12 Septembre 2002. »

Remarques additionnelles des enquêteurs

Le témoin est une dame âgée entre les 60 et les 70 ans, mariée, vivant avec son mari retraité de la même tranche d'âge. Elle est une femme tout à fait équilibrée, l'intérieur du domicile de ce couple retraité visiblement de classe moyenne supérieur est extrêmement soigné, l'extérieur très ordonné également. Nous n'avons pas trouvé la moindre raison de penser que le témoin se livrerait à une mystification, ni qu'elle aurait inventé la moindre portion de son récit. Les discussions entre les enquêteurs, le témoin et son mari, présent, ont été tout à fait calmes, cordiales, et courtoises. Nous nous sommes enquis par plusieurs questions se recoupant de ce que le témoin n'avait pas une grande connaissance ni un intérêt particulier pour le phénomène OVNI, ni de croyances particulières concernant les causes de ces phénomènes : il est alors apparu que ni le témoin ni le mari n'étaient versés en la matière, mais que tous deux avaient déjà entendu parler d'observations d'OVNIS dans la campagne environnante. A ce sujet, le mari n'a eu aucune peine à nous indiquer les lieux de ces observations (La Route Haute) dont il avait pris connaissance dans la presse, mais beaucoup de difficultés à se rappeler l'année (indiquant « il y a 6-7 ans » puis « 5-6 ans » puis « 4-5 ans » successivement dans la conversation d'une dizaine de minutes à ce sujet.) Il n'est pas douteux que ce sont ces mentions ultérieures dans la presse additionnées à l'appel à témoin récent pour une observation le 5 Juillet qui ont motivé le témoin à rapporter son expérience. A aucun moment, ni le témoin ni son mari n'ont parlé de quelque rétribution que ce soit, et leur rapport a été clairement donné sous condition d'anonymat.



Nous nous sommes assurés de ce que le témoin fasse une différence entre son expérience et le passage d'un avion : le témoin a été extrêmement clair à ce sujet, notant que des avions passent bel et bien régulièrement dans le ciel, mais précisant qu'elle les entend dans ce cas, tandis que lors de son expérience il n'y avait au aucun bruit, et certainement aucun bruit d'avion. Le témoin a également clairement exclu que les lumières d'un avion aient pu causer une telle illumination dans son couloir.

Il nous a paru assez impossible qu'un avion quelconque puisse arriver en face de la porte d'entrée et causer l'illumination décrite, du fait de la topologie des lieux : la maison, située dans un quartier résidentiel de maisons individuelles, et les autres maisons en face de celle du témoin, sont au flanc d'une colline pentue. La pente est assez raide, et de plus une maison en face de celle du témoin cache encore plus la vue, de sorte qu'un avion ne pourrait pas arriver en face, mais seulement passer au dessus, sans inclinaison lui permettant de réaliser l'illumination par ses phares d'atterrissage.

Aucune voiture ne pouvait arriver en face de la maison ; nous avons envisagé qu'une voiture ait fait demi-tour dans la rue en face de la porte d'entrée et l'ait illuminé. Le témoin n'a pas trouvé cela possible, arguant de ce que la lumière était bien trop intense, et de ce qu'aucun bruit de voiture n'a été entendu.

Nous avons envisagé et suggéré au témoin que cela avait pu être « un cambrioleur éclairant le couloir avec une lampe torche. » Le témoin a vivement rejeté toute explication de ce type, en arguant de ce qu'aucune lampe torche ne pourrait réaliser une telle illumination. Nous avons pensé que le témoin été certainement sincère en excluant « le cambrioleur » : une dame vivant avec son mari, voyant ce qu'elle estimerait pouvoir être un cambrioleur, aurait probablement réveillé son mari.

Aucun dispositif éclairant adéquat n'a pu être repéré par les enquêteurs dans la proximité, notamment, aucune laser ou projecteur de discothèque, aucun phare, ne se trouve dans des environs suffisamment proche pour aboutir à l'illumination de l'intérieur du couloir.

Le témoin nous a indiqué que c'était pour elle une habitude de se lever à 5 heure du matin, et qu'elle faisait cela « presque toutes les nuits. » Elle précisé que c'est la seule telle nuit ou quelque chose d'étrange s'était produit. Elle n'a jamais observé d'OVNI ni vécu d'expérience particulièrement étrange auparavant.

Le témoin n'a pas été affecté physiologiquement par son expérience.

Conclusion :

La crédibilité du témoin apparaît plutôt haute, sa qualification a déterminer la cause de son expérience paraît assez faible.



Cette lumière n'a probablement pas pu provenir d'un avion, d'un hélicoptère ou autre engin volant bruyant. Elle pourrait à la rigueur avoir été émise depuis un engin volant silencieux (dirigeable, ballon) qui aurait, en survolant les lieux, pointé un phare d'une puissance inhabituelle vers la porte d'entrée du domicile du témoin. Des explications du même ordre pourraient être suggérées. Il semble par exemple plus probable que la source de la lumière ait été dans la rue même, bien que la nature de la source même ne semble pas évidente à suggérer.

L'intensité décrite de l'illumination ne semble pas s'adapter à des causes simples comme des phares de voitures, une lampe torche et ainsi de suite, mais rien ne permet de dire que toutes les possibilités aient été listées.

A priori, les phénomènes de plasma semblent pouvoir être écarté, la littérature à ce sujet rendant improbable qu'une telle luminosité puisse être émise par un plasma. Par ailleurs, selon le témoin, il n'y a pas eu d'orage ou de condition orageuse. De même, les lumières tectoniques semblent être un phénomène non existant dans cette région.

Du fait qu'aucun objet n'a été vu, que la source de la lumière n'ait pas été vue, que sa localisation précise derrière la porte d'entrée ou a une position permettant d'illuminer l'intérieur de la maison derrière la porte d'entrée n'ait pas été possible, il peut y avoir eu une cause certainement inhabituelle mais triviale à cette illumination. Il est douteux que les données de l'observation puissent permettre la découverte de cette cause.

En particulier, la nature OVNI du phénomène semble se résumer à l'aspect « non identifié, » la partie « objet » et la partie « volant » n'ayant pas forcément cours ici.

De toute évidence, il n'y a aucune preuve que l'expérience n'ait pas été causée par un engin volant non terrestre, mais il n'y a pas non plus le moindre indice même le plus ténu qui suggère une telle explication.

Suggestions :

Il reste à vérifier de manière très claire qu'il n'y ait eu aucune condition orageuse particulière. Il pourrait également être vérifié si des ballons ou dirigeables auraient volé dans la région à ce moment.

Une recherche globale sur des éventuelles lumières tectoniques dans cette région pourrait permettre de déterminer sûrement si de tels phénomènes pourraient de produire ou se seraient produit ; c'est une donnée qui serait utile pour d'autres enquêtes locales.

Avec des moyens autrement plus importants que ceux qui sont disponibles, une reconstitution de l'illumination pourrait être tentée, permettant de confirmer plus précisément la couleur orange de l'illumination, et permettant une estimation quantitative de la lumière émise. Mais il n'est aucunement évident que ceci apporterait une réponse.



Annexe 1 - notes manuscrites prises lors de l'entrevue entre le témoin et les deux enquêteurs

Fichiers externes :

- XXXX-YYYY-jul2002-notes-1.jpg
- XXXX-YYYY-jul2002-notes-2.jpg
- XXXX-YYYY-jul2002-notes-3.jpg



Annexe 2 - fiche de contact téléphonique

Fichier externe :

- signalement_telephonique_d_observation-XXXX-YYYY-jul2002.doc

ou

- signalement_telephonique_d_observation-XXXX-YYYY-jul2002.pdf



Annexe 3 – Appel à témoin

Reproduction de l'appel à témoin passé dans le journal régional « l'Alsace » le 10 Juillet 2002 et ayant amené le témoin à rapporter son observation :

INSOLITE

Un OVNI à Mulhouse ?

La Fédération française d'ufologie vient d'être destinataire du témoignage d'un automobiliste relatant qu'il avait vu un objet volant non-identifié (OVNI), vendredi dernier, 5 juillet, vers 22 h 30, près de Mulhouse. Cet automobiliste circulait alors sur l'autoroute A 35 en revenant de Suisse, en direction de Colmar. Il raconte : « *À hauteur de Mulhouse, j'ai observé dans le ciel un énorme objet volant, il s'agissait d'un triangle formé par trois lumières et une autre en cercle au milieu. Les couleurs étaient très pures et cela ressemblait à des néons en forme de cercle. L'objet ne faisait aucun bruit et se déplaçait lentement. Je me suis arrêté sur l'autoroute et ai observé le phénomène, j'ai été très impressionné lorsqu'il est juste passé au-dessus de moi. J'ai alors pu constater qu'il y avait également un corps avec ces trois lumières. J'ai appelé la police de Mulhouse mais apparemment j'étais le seul à signaler le phénomène. On était pourtant plusieurs sur l'autoroute... Je pense avoir vu l'objet à une centaine de mètres de hauteur et il devait faire au moins 100 m de côté. Je n'avais rien bu ce jour-là et je ne me drogue pas, c'est la première fois que je vois un tel phénomène et je suis sûr de n'avoir pas rêvé.* »

La Fédération française d'ufologie (FFU) a été créée il y a un an par des personnes passionnées par l'étude des OVNI, et trois membres du comité directeur, Lucien Peloso, Patrick Gross et Evelyne Besserer, habitent dans le Haut-Rhin. Elle lance un appel aux autres personnes qui auraient vu l'OVNI dans le ciel mulhousien, vendredi soir. ●

➡ CONTACTER

FFU : tél. 08.99.70.09.74. code 8484 ou 08.92.68.09.74. code 7265, ou 06.71.29.24.90. E. mail : FFU@wanadoo.fr



Annexe 4 – photographies.

Cette photographie représente ce qui est visible en face du domicile du témoin depuis l'entrée du jardin à trois mètres de la porte d'entrée de la maison, c'est à dire l'autre côté de la rue. La raideur de la pente en face du domicile du témoin est indiquée par cette photographie, de même que la vue obstruée par des maisons.





Cette photographie représente une vue vers la porte d'entrée de la maison du témoin, porte derrière laquelle la vive lumière a été observée. La photographie est prise depuis l'endroit où se tenait le témoin, le point marqué sur le trajet du témoin indiqué dans le plan.

